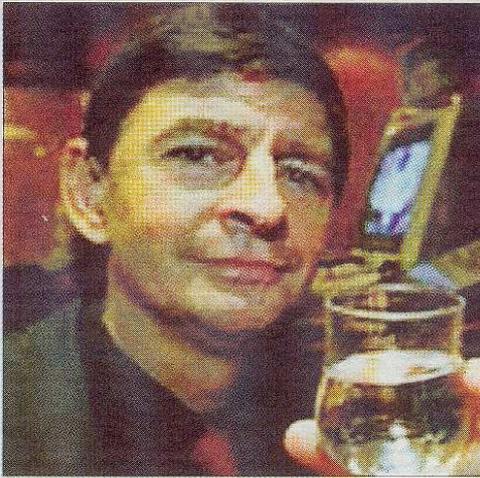


Le témoignage édifiant d'un ancien de Véolia

Le Courrier de Mantes : Jean-Luc Touly commentez-vous devenu un spécialiste de la distribution de l'eau ?

Jean-Luc Touly : Salarié de Veolia jusqu'en 2006, j'ai une vision assez précise du fonctionnement de la distribution de l'eau notamment en Ile-de-France. Je travaillais pour des départements du Val-de-Marne, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, et pour une partie des Yvelines. Avant de quitter Veolia ne me licencie, parce que je dénonce certaines « *vérités inavouables* » dans mon livre paru chez Fayard *L'eau des multinationales*, j'étais aussi numéro 2 du syndicat GT chez Véolia - Eau.



■ Jean-Luc Touly, auteur de *L'eau des multinationales* (Fayard, 2006), sera présent à Mantes le 27 mai.

Le débat sur le retour en régie publique de l'eau est sur la table, et notamment à Mantes-en-Yvelines. Quels arguments apportez-vous en faveur de la gestion publique ?

Il y a quatre scandales dans la gestion privée de l'eau, liés à la majoration des facturations qui n'a pas lieu d'être.

Il apparaît tout d'abord dans les comptes rendus financiers des grandes majors que les frais de personnel sont

répercutés abusivement sur les factures des particuliers. Toutes les masses salariales sont comptabilisées sur les factures, alors qu'à Mantes-en-Yvelines par exemple le distributeur emploie une vingtaine de personnes qui travaillent effectivement pour les clients Mantais. Et ce n'est jamais rectifié.

Dans la société à laquelle j'appartenais, les frais de siège (NDR, 300 cadres supérieurs) étaient comptabili-

sés dans les 8 000 contrats. Les communes ne vérifient pas cela, parce que les clés de répartition dans les comptes analytiques sont seulement connues des majors et parce qu'un contrôle externe est trop compliqué.

Ensuite, il y a le coût de l'entretien et de la location des compteurs, compris dans l'abonnement. Aucun usager (les majors parlent plutôt de clients) n'a jamais vu un salarié de Veolia entretenir son compteur d'eau. On peut même les relever à distance...

Cela fait partie de ce que j'appelle le « scandale de la surfacturation » !

Dans votre livre *L'eau des multinationales* vous évoquez d'autres dérives financières...

Oui, je dénonce un fonctionnement que j'ai connu chez Veolia sur le reversement d'une partie des factures d'eau. Lorsque vous payez une facture, une grande partie revient à la collectivité pour qu'elle fasse des investissements, une deuxième partie revient à l'Agence de l'eau, et une dernière partie à l'Etat. En théorie, Veolia doit reverser ces sommes le plus vite possible. Or il faut six à huit mois en moyenne pour que cet argent soit reversé. Bien sûr, les intérêts de ces produits financiers sont conservés.

Qu'en est-il de l'entretien des réseaux ?

Les contrats lient les majors aux collectivités pour une durée de dix à vingt-cinq ans. Les sociétés de distributions d'eau sont tenues de rendre le réseau dans l'état où elles l'ont trouvé au départ. Mais les deux parties ne procèdent jamais à un état des lieux. Chaque année, des provisions sont faites pour l'entretien du réseau. On constate qu'en moyenne sur 100 chantiers seulement 30 sont réalisés. Les 70 % de provision ne sont pas rendues pour autant. La résultante est que les canalisations cassent, et les réparations sont à la charge de

la collectivité.

Entre 1996 et 2002, Jean-Marie Meyssier l'ex-PDG de l'empire Vivendi a ainsi rapatrié 5 milliards d'euros de Veolia sur un compte unique.

En définitive quelle économie peut attendre le consommateur d'un retour en régie publique ?

Les surfacturations occasionnent un surcoût de 30 à 50 %, c'est la moyenne calculée en Ile-de-France. C'est là qu'on boit l'eau la plus chère. C'est pourtant en Ile-de-France qu'on trouve les plus gros syndicats comme le SEDIF géré par Veolia depuis 1923 ou la Presqu'île de Genevilliers par Suez Lyonnaise des Eaux. En moyenne l'eau « publique » coûte 2,35 euros le mètre cube, et l'eau « privée » 3,50 euros. Il faut savoir aussi que le retour en régie publique de l'eau signifie la reprise des salariés du privé sans allourdissement des impôts.

Propos recueillis par Frédéric Antoine.

● **Réunion publique le 27 mai, à 20 heures 30, à l'Agora de Mantes-la-Jolie**, avec la participation de Jean-Luc Touly (ancien cadre de CGE-Véolia), Djamel Nedjar (maire-adjoint de Limay chargé de cette question), David Querret (Collectif pour une eau publique à Rouen, Marie-José Kotlicki (Conseil économique et social).

Facturation gonflée de Véolia

Le vice-président de la Camy 100 000 € au lieu de